

# LIEN SOCIAL

A mesure du vieillissement, les personnes sont de plus en plus exposées à l'isolement et ses conséquences en matière de bien-être, d'accès aux droits, de vie sociale.

## Selon une étude de la Fondation Petits frères des pauvres

Baromètre solitude et isolement, quand on a plus de 60 ans en France en 2021, Septembre 2021

**26%**

des personnes âgées de 60 ans et + ressentent un sentiment de solitude

### En Occitanie

Sentiment de...

- isolement familial : 19%
- isolement amical : 33%
- isolement du voisinage : 22%
- isolement associatif : 57%.

### Facteurs d'isolement

- L'isolement touche plus particulièrement les femmes, les personnes de plus de 85 ans, et les personnes aux revenus modestes.
- Les 85 ans et +, sont les plus touchés par l'isolement du cercle de voisinage (33%) et des réseaux associatifs (66%).
- En zone urbaine, l'isolement social renvoie à un manque de solidarités et de relations de voisinage. De tous les territoires d'habitat analysés, les QPV sont ceux qui présentent le risque d'isolement le plus élevé pour les aîné(e)s.



L'isolement impacte non seulement la santé des seniors mais fragilise également leur accès aux droits (isolement relationnel / institutionnel) et aux aides facilitant le maintien à domicile

### ENJEUX

- Repérage et recensement des seniors vulnérables
- Lutte contre l'isolement
- Solidarité intergénérationnelle
- Médiation et aller-vers
- Prévention du non-recours aux soins

[Repérage / recensement](#)

[Lutte contre l'isolement](#)

[Accès aux droits](#)

[Soutien aux proches aidants](#)

### Enjeux

#### Repérage des populations âgées vulnérables

En 2023 Villes et Territoires a réalisé un diagnostic de territoire pour identifier les effets du vieillissement de la population dans les quartiers populaires. De nombreux professionnels ont constaté l'aggravation de l'isolement social des aînés les plus fragiles, notamment suite à la crise sanitaire. Le confinement a accéléré la perte d'autonomie de beaucoup de séniors déjà fragilisés. Lorsque ces personnes âgées vivent seules, cette perte de mobilité induit une désaffection des activités (mobilité physiquement et psychologiquement trop difficiles). La mobilité est réduite au strict minimum (courses). Les personnes tombent alors dans un cercle vicieux d'une perte de mobilité qui fragilise la sociabilité, qui une fois fragilisée, réduit les occasions/envies d'être mobiles.

Les seniors sont très peu visibles dans l'espace public. Ils sortent avant tout aux heures où le quartier est peu fréquenté : le matin pour aller au marché ou faire quelques courses. L'absence de commerces de proximité diminue donc les occasions de sortie pour des personnes âgées socialement isolées. Plus globalement, ce sont les seniors les plus fragiles (précarité, manque de maîtrise de la langue, santé dégradé) qui sont, de fait, les moins visibles et qui échappent à une possible prise en charge. Le non-recours aux droits et à la santé devient alors une réalité préoccupante.

Enjeux :

- Assurer une identification exhaustive et en continue des personnes âgées isolées les plus fragiles.
- Le travail en coopération des structures qui accueillent des personnes âgées pour une communication mutualisée et une action coordonnée autour d'un repérage des séniors isolés fragiles
- Le développement d'actions d'aller-vers pour favoriser / renforcer ce repérage.

# Lien social



[Retourner  
à l'accueil](#)

[Retourner au  
menu "lien social"](#)

## > Repérage / recensement des seniors isolés

### Liens avec les actions territoriales

Santé : prévention de la perte d'autonomie, promotion du bien-être

Social : accès aux droits, médiation, lien social, pratiques culturelles et sociales

Habitat : adaptation des logements, mobilité résidentielle, identification des secteurs favorables au vieillissement

### Les partenaires et les ressources territoriales

CCAS,

Agences d'urbanisme

Bailleurs sociaux

Les services d'aide et de soin à domicile

ARS (via son programme [ICOPE](#))

[Monalisa](#) (Mobilisation Nationale contre l'Isolement des Âgés)

Conférence des financeurs (Conseil départemental)

CNSA

Les associations de proximité

Ces ressources nécessitent de travailler de manière transversale de manière à s'assurer que les personnes âgées issues des QPV ont été prises en compte dans les politiques de droit commun déployées par ces acteurs ressources et partenaires.

### Paroles de pro/d'habitants

On repère des personnes très isolées qui vivent dans des conditions très précaires. Mais personne n'est vraiment capable de toutes les repérer, je pense qu'il y en a beaucoup plus qu'on ne le croit.

Quand j'apporte les repas à domicile, je vois des personnes âgées qui vivent dans la misère et qui sont seules. Ca fait mal au cœur. Mais à mon niveau je ne peux rien faire d'autre que de leur amener leur repas. Il faudrait qu'on se mobilise tous pour faire quelque chose, et au moins qu'on se dise qui a besoin d'aide et voir qui peut intervenir.

Moi je viens faire le ménage. La dernière fois j'ai vu que le frigo de la vieille dame était vide ! Elle n'avait plus rien à manger. Je l'ai accompagnée faire des courses mais ce n'est pas mon travail. Vous imaginez si elle n'avait pas d'aide ménagère, elle serait peut-être morte de faim, parce qu'il n'y a personne qui peut savoir puisque cette vieille dame n'a plus de famille et ne sort pas de chez elle.



# Lien social



[Retourner  
à l'accueil](#)

[Retourner au  
menu "lien social"](#)

## > Repérage / recensement des seniors isolés

### Des solutions pour agir

#### **Repérage des personnes âgées isolées - L'exemple du Gérontopôle sud d'Aubagne**

Suite à un diagnostic mettant en évidence l'augmentation de personnes âgées isolées dans la Ville d'Aubagne, le Gérontopôle Sud a mené une action expérimentale. Il s'agissait de repérer et d'identifier les personnes âgées les plus isolées avec le service des facteurs du groupe la Poste sur deux secteurs prédéfinis.

[En découvrir +](#)

#### **Un kit de repérage des pour rompre l'isolement avec les personnes âgées**

Suite à la feuille de route nationale de lutte contre l'isolement des personnes âgées lancée en 2021, le ministère de l'autonomie a créé un "kit de repérage". Ce kit s'adresse à un large public : professionnel(le)s de santé, professionnel(le)s du grand âge, secouristes, facteurs, gardiens, voisins, commerçants et tout citoyen.

Son but est de diffuser les bons réflexes, méthodes et numéros de téléphones d'urgence auprès des acteurs de terrain et du grand public pour agir auprès d'une personne très isolée avant qu'il ne soit trop tard.

[Accéder au kit](#)

#### **Réseau d'entraide et de proximité. L'exemple du réseau voisin-âge**

Il s'agit d'un dispositif créé par l'association les Petits Frères des Pauvres, qui met en relation les habitants d'un même quartier avec les personnes âgées en privilégiant la proximité, les affinités, et la réciprocité des échanges. Ce dispositif a pour but de favoriser la cohésion sociale au sein d'un quartier et d'impliquer des personnes volontaires et disponibles à de partager leur temps avec d'autres citoyens. Voisin-Âge permet aux citoyens ayant du temps libre de participer à la vie sociale d'un quartier, de lutter contre l'isolement en rendant des "visites d'amitié" aux personnes âgées. Si cette action favorise le maintien du lien social, elle facilite également le repérage des personnes âgées isolées.

Aujourd'hui, Voisin-Âge est présent, à travers une plateforme en ligne, dans de nombreuses villes de France.

[En découvrir +](#)



# Lien social



[Retourner  
à l'accueil](#)

[Retourner au  
menu "lien social"](#)

## > Lutte contre l'isolement

Aujourd'hui, la famille reste la première aidante des aînés. Pourtant, elle tend à se fragiliser au fil du temps avec l'éclatement des familles, la mobilité résidentielle, la précarité des enfants qui amenuise leur capacité solidaire ou encore le vieillissement des enfants aidants.

Les perceptions négatives de l'environnement renforcent les sentiments de solitude et d'isolement.

L'implication plus faible des aîné·e·s dans la vie associative, parentale ou professionnelle, réduit les occasions de sorties et vient souvent exacerber les dangers perçus : peur de tomber, de se perdre, de se faire agresser.

La perte de mobilité implique pour les seniors les plus isolés, un repli sur le logement, de la solitude et du mal-être. L'isolement peut alors aggraver la perte d'autonomie qui elle-même vient aggraver le repli sur soi.

La présence visible des jeunes dans l'espace public est en soi souvent source d'insécurisation pour les personnes âgées, quand les générations n'entretiennent pas de liens de proximité, ou d'échanges réguliers. La crise sanitaire a contribué au sentiment global de peur de beaucoup de seniors : celle d'être contaminé. Cette peur de la contamination qui rend le monde extérieur anxiogène et qui a perduré après la crise sanitaire. De nombreuses personnes âgées rencontrées lors de notre diagnostic de terrain évoquent cette peur diffuse.

### Enjeux :

- Développer l'aller-vers pour faciliter l'accès des personnes âgées les plus isolés à l'espace public, l'animation de quartier, leurs droits
- Restaurer le sentiment de sécurité des aînés et leur permettre de se réapproprier leur quartier
- Promouvoir le lien intergénérationnel pour un lien social et solidaire renforcé
- Adapter les activités physiques, culturelles, de loisirs à la perte de motricité progressive des personnes âgées pour leur en permettre la pratique .



# Lien social



[Retourner  
à l'accueil](#)

[Retourner au  
menu "lien social"](#)

## Lutte contre l'isolement

### Liens avec les actions territoriales

Sociale : l'appui aux aidants, l'accès aux droits, le lien social et intergénérationnel

Santé : une offre d'activités physiques et cognitives adaptée, prévention du mal-être et de la perte d'autonomie

### Les partenaires et les ressources territoriales

- CCAS,
- Conseil départemental (conférence des financeurs)
- Ville amie des aînés,
- ANCT
- CNSA
- Caisse Nationale Assurance Maladie
- CARSAT ([observatoire](#) des fragilités en Occitanie)
- Associations de proximité
- Caisse des dépôts

Ces ressources nécessitent de travailler de manière transversale de manière à s'assurer que les personnes âgées issues des QPV ont été prises en compte dans les politiques de droit commun déployées par ces acteurs ressources et partenaires.

### Paroles de pro/d'habitants

Pour que les habitants sortent de leur quartier pour participer aux activités qui existent ailleurs, il faudrait d'abord qu'on leur en parle. Il n'y a aucune communication spécifique, aucun souci de savoir s'ils sont au courant de ce qui existe. Je crois que tout le monde part un peu trop vite sur l'idée reçue selon laquelle il est inutile de faire connaître l'offre culturelle aux habitants des quartiers puisque ça ne les intéresse pas ! Il faut créer le besoin sinon évidemment qu'ils resteront chez eux à ne rien faire.

Nous ici à la maison de quartier, on s'est rendu compte que les personnes âgées ne sont pas tant demandeuses d'activité spécifiques, elles sont avant tout en demande d'un temps d'écoute. Notre café social sert à ça : leur offrir le temps d'un partage durant lequel elles peuvent parler, et sont écoutées.



# Lien social

## Lutte contre l'isolement

### Des solutions pour agir

#### **Les tiers-lieux autonomie - L'exemple de la Seine Saint-Denis**

Afin de répondre aux enjeux du vieillissement de sa population, la Seine-Saint-Denis s'est appuyée sur les tiers-lieux des quartiers pour y favoriser la convivialité et la mixité. Ces lieux proposent une offre de services (restauration, conciergerie, maraîchage...) et des activités en fonction des besoins. Pour qu'ils deviennent également un lieu ressource favorisant l'autonomie des personnes âgées.

Depuis 2020, le Conseil départemental porte un appel à projet annuel qui a permis de labelliser 11 Tiers-Lieux "Autonomie dans mon quartier". Les structures sélectionnées sont accompagnées financièrement et opérationnellement par le Conseil départemental, afin de pouvoir informer et orienter les personnes âgées et pour mettre en place des services ou des activités qui leur soient accessibles. L'objectif est de prévenir la perte d'autonomie et de favoriser le maintien de leur participation à la vie sociale, dans un contexte de mixité intergénérationnelle.

[En découvrir +](#)

#### **L'accompagnement à la transition vers la retraite - L'exemple du CCAS de Tarbes**

Le CCAS de Tarbes a identifié que le passage à la retraite pouvait problématiser le parcours des personnes les plus fragiles ou précaires : appauvrissement, non-recours aux droits, désœuvrement, etc. Le CCAS propose aux personnes bénéficiaires du RAS qu'il suit, un accompagnement de 18 mois de préparation progressive à la retraite. Des travailleurs sociaux accompagnent les personnes dans les dimensions de leur vie qui seront impactées par le passage à la retraite : bien s'alimenter (évolution de l'état de santé), faire de l'exercice (changement de rythme de vie) , créer du lien social (évolution des occasions de sociabilité), apprendre à gérer un budget (baisse ou hausse des revenus), etc.

Cet accompagnement a un double effet positif : il permet aux personnes de s'adapter à cette transition. D'autre part, sachant que les habitants du QPV s'autorisent difficilement l'accès et la pratique des activités proposées par le CCAS, cet accompagnement est donc aussi un bon levier pour encourager ces bénéficiaires à participer aux activités du CCAS (activités physiques adaptées, lien social, divertissement).



### Enjeux

La non-connaissance des droits par manque d'information conduit à un risque de non-recours et de renoncement aux droits. Ce risque est d'autant plus élevé pour les personnes en situation de vulnérabilité économique et/ou sociale. Les personnes âgées sont particulièrement concernées.

En 2019, 26,7 % des personnes âgées de 60-74 ans et 67,2 % des plus 75 ans étaient en situation d'illectronisme (Insee première, n°1780, octobre 2019).

Villes et Territoires a réalisé un diagnostic sur le vieillissement dans les QPV et ses incidences. Dans ce cadre les professionnel(le)s de terrains nous ont fait part de constats partagés :

- La demande d'aide à l'accès aux droits est en constante évolution face à laquelle les structures de proximité évoquent leur surcharge de travail.
- Il n'y a pas de réelle coordination ou de coopération entre les structures qui œuvrent pour l'accès aux droits.
- Les services publics n'ont plus assez de temps à consacrer aux administré-es pour accompagner la résolution des problèmes.
- Les aîné-es les plus vulnérables ne vont plus vers les structures. Ils s'appuient sur leurs enfants et se trouvent démunis lorsqu'ils sont absents, ou lorsque ceux-ci ne maîtrisent pas suffisamment les rouages de l'administration.
- Pour les personnes âgées illettrées et/ou qui ne maîtrisent pas la langue française, l'usage autonome du numérique, essentiel pour un accès qui se dématérialise de plus en plus, est impossible.
- Peu de structures de proximité ont été formées à l'utilisation d'Aidants Connect.

### Enjeux

- Le renforcement de l'offre en matière de soutien et d'accompagnement à l'accès aux droits.
- Une meilleure interconnaissance et coordination entre les structures qui œuvrent dans ce champ d'action.
- Le renforcement de la professionnalisation des structures qui ont comme mission l'accès aux droits des personnes.
- Le renforcement d'une offre d'information et de soutien des aidant-es.
- Le développement d'une médiation basée sur l'aller-vers.



# Lien social

[Retourner à l'accueil](#)

[Retourner au menu "lien social"](#)

## Accès aux droits

### Liens avec les actions territoriales

- Santé : Accès aux soins et prévention de la perte d'autonomie
- Social : lutte contre la précarité
- Habitat : accès aux droit à un logement décent et adapté

### Les partenaires et les ressources territoriales

- CCAS
- Structure associatives d'accompagnement à l'accès aux droits
- Service de médiation
- Guichet France services
- Conseil département
- CNSA
- CARSAT ([Observatoire](#) des fragilité en Occitanie)
- Caisse des dépôts

Ces ressources nécessitent de travailler de manière transversale de manière à s'assurer que les personnes âgées issues des QPV ont été prises en compte dans les politiques de droit commun déployées par ces acteurs ressources et partenaires.

### Paroles de pro/d'habitants

Le passage à la retraite entraîne, pour certaines personnes âgées, notamment les hommes qui ont travaillé dans le milieu agricole, une précarisation. Ces anciens ouvriers agricoles s'appauvrissent quand ils passent d'un salaire à une très faible retraite. Souvent ces travailleurs immigrés sont isolés et se retrouvent démunis quand il leur faut trouver de l'aide et accéder à leurs droits.

Les personnes âgées ne font pas naturellement appel à l'aide d'une structure. C'est souvent accompagnées de leur enfant, qu'elles entrent en contact avec un professionnel. Lorsque les enfants ne sont pas sur place, certaines personnes âgées ne recourent pas à leurs droits.

Je ne peux pas me débrouiller toute seule, internet c'est trop compliqué. Non je ne veux pas essayer, je n'aime pas internet et les ordinateurs tout ça, je n'aime pas, je n'en veux pas. Si mes enfants ne m'aident pas, je ne le fais pas toute seule.



### Des solutions pour agir

#### **Le kit d'accès aux droits pour les seniors allophones - L'initiative de l'association Samuel Vincent (dispositif ADLI co-piloté par la DDCS) à Nîmes**

Ce kit a été réalisé par l'ADLI de l'association Samuel Vincent dans le cadre des actions d'accès aux droits pour les seniors allophones financées et soutenues par la CFPPA du Gard, l'inter-règime et la politique de la ville. Les objectifs du Kit sont multiples :

- Aider les seniors allophones et leurs accompagnants dans les démarches administratives
- Offrir un outil de repérage et un annuaire des ressources existantes
- Créer un support de communication et de liaison personnalisé multilingue pour les professionnels de la santé ou du social
- Favoriser l'accès au numérique, lutter contre la dispersion d'informations causée par le manque d'autonomie et la fracture numérique
- Proposer des solutions au phénomène de l'errance administrative.

Le kit est composé de deux :

- l'un à destination des professionnel(le)s, le « livret d'accès aux droits pour les seniors 60+ », organisé en neuf thèmes : Ressources Bien Vieillir et Autonomie, Santé, Logement, Accès au droit et justice, Seniors étrangers en France, Mobilité, Solidarité, Annuaire et Contacts Utiles.
- L'autre est le cahier « Mes Papiers mes démarches » est organisé en cinq grandes sections facilement représentées dans le sommaire et connotées aussi par une couleur différente.

[En savoir +](#)

#### **Médiation sociale vers les seniors - L'exemple de l'initiative portée par l'association DUNES**

L'association DUNES mène le projet Médiation Sociale vers les Seniors (M2S) sur 3 sites Hlm, occupés en majorité par des ménages de plus de 60 ans. Porté par une équipe de 6 professionnels, couvrant plus de 400 logements, ce dispositif permet le repérage des seniors isolés ainsi que les personnes qui les accompagnent au quotidien, pour les orienter si besoin vers les services institutionnels et associatifs adéquats.

L'association régionale Hlm PACA & Corse a accompagné la mise en œuvre de cette démarche dans le cadre d'un partenariat élargi avec les bailleurs sociaux concernés, la Conférence des financeurs des Bouches-du-Rhône, Gérontopôle Sud, Malakoff Humanis, AG2R La Mondiale, France Médiation.

En savoir + : [Présentation](#) / [Témoignage](#)



### Enjeux

En France, au moins un français sur six soutient un proche en situation de dépendance. Les proches aidants ne seront plus aussi nombreux dans les années à venir qu'actuellement. Au niveau national, en 1990 il y avait 11 personnes de 55 à 65 ans pour 1 personne de 85 ans et plus. Aujourd'hui, ce ratio s'est réduit à 4 et tombera à 2 d'ici à 2040. Face au vieillissement croissant de la population (d'après l'Insee, à l'horizon 2060, près d'un français sur trois aura plus de 60 ans) la question des aidants devient un enjeu de santé publique.

L'ONPV relève que les habitants issus des QPV recourent plus à la prestation de compensation du handicap qu'ailleurs. Ces bénéficiaires reçoivent plus fréquemment un versement pour une aide humaine. Lorsque c'est le cas, ils recourent davantage qu'ailleurs à un aidant familial. Cela s'explique certainement par le fait que le reste à charge d'une entrée en EPAHD ou d'une aide à domicile, n'est pas à leur portée financière.

Selon le laboratoire de l'égalité, 73% des salariés aidants n'ont pas connaissance des dispositifs d'aides financières, techniques et humaines disponibles, et 78% des aidants d'une personne âgée cacheraient cette situation à leur employeur de peur d'être stigmatisés, alors même que depuis 2020, une loi leur autorise un congé au titre de leur statut d'aidants familiaux.

Le CODES30 notait qu'en plus de la charge (financière, logistique, psychologique) que porte un aidant, celles et ceux issus des quartiers sont en plus touchés par leurs propres problématiques (accès aux soins, aux droits, à la culture, problèmes de mobilité...). Les aidants sont donc d'autant plus exposés aux problèmes de stress, d'usure et de fatigue, de problèmes de santé que leur situation sociale ne leur permet pas toujours de se repérer dans le système d'accompagnement et de prise en charge de l'aidance familiale, de la perte d'autonomie d'un proche vieillissant.

### Enjeux

- Accompagner les aidants familiaux
- Faciliter l'aide familiale
- Informer et accompagner les aidants vers leurs droits en tant qu'aidants familiaux
- Prévenir l'épuisement et soutenir le répis

# Lien social



[Retourner au menu "lien social"](#)

## > Soutien aux proches aidants

### Liens avec les actions territoriales

Santé : Prévention de la perte d'autonomie

Social : maintien du lien social

### Les partenaires et les ressources territoriales

- CNSA
- Département (Conférence des financeurs)
- CNAV
- MDPH / MDA
- Centre local d'information et de coordination gérontologique (Clic) ou points infos seniors, destinés aux personnes âgées et à leurs proches.
- Caisses de sécurité sociale (approche globale du vieillissement et actions communes (Interrégimes : CNAV, MSA et ex. RSI, partenariat avec AGIRC ARRCO) dans les territoires.
- Plateformes d'accompagnement et de répit (PFR)
- Un partenariat a été conclu le 22 juin 2023 entre Ma Boussole Aidants et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). L'objectif de ce partenariat est d'engager une démarche de mutualisation d'informations visant à enrichir l'annuaire du site internet [pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://pour-les-personnes-agees.gouv.fr) et la plateforme digitale [maboussoleaidants.fr](http://maboussoleaidants.fr).

Ces ressources nécessitent de travailler de manière transversale de façon à s'assurer que les personnes âgées issues des QPV ont été prises en compte dans les politiques de droit commun déployées par ces acteurs ressources et partenaires.

### Paroles de pro/d'habitants

Le rôle des proches, notamment des enfants est très important parce que les personnes âgées sont souvent un peu perdues. Qu'il s'agisse de venir demander de l'aide pour une démarche administrative ou participer à une activité, elles n'osent pas venir d'elles-mêmes.

Nous voyons souvent des personnes venir pour la première fois accompagnées d'un de leurs enfants, ce qui permet d'établir un lien de confiance, pour qu'ensuite la personne âgées ose revenir seule.



# Lien social



[Retourner au menu "lien social"](#)

## > Soutien aux proches aidants

### Des solutions pour agir

#### **Le bus des aidants - Initiative portée par l'association des Aidants d'Occitanie (ADAO) dans l'Hérault**

Le Bus des Aidants a pour mission de repérer et de soutenir des proches aidants isolés, éloignés des lieux d'informations et d'accompagnement. En partenariat avec l'ADMR de l'Hérault, l'association, le Bus des Aidants vient à la rencontre des habitants. Il offre la possibilité aux aidants qui accompagnent au quotidien un proche en perte d'autonomie, de partager leurs expériences avec les professionnels présents à son bord, de bénéficier d'informations sur les dispositifs existants, d'être orientés selon leur besoins.

Ils peuvent également participer à des activités de bien-être, de développement personnel et de loisirs. Cette initiative est portée par une dynamique collective réunissant des professionnels.

[En découvrir +](#)

#### **Un service d'accompagnement global et de proximité pour les aidants - L'initiative du CIDFF67 du Bas-Rhin**

Suite à un constat récurrent que de nombreux aidants, notamment des femmes, rencontrent des difficultés (accès à leurs droits, accès à l'emploi ou dysfonctionnement des relations familiales), sans avoir conscience des enjeux de leur rôle d'aidant, le CIDFF a créé un bureau d'accompagnement individualisé des aidants, le BAIA. Une travailleuse sociale y assure des permanences et propose aux aidants un accompagnement individuel, en lien étroit avec des juristes, médiateurs, conseillers en insertion socio-professionnelle. Le CIDFF Le BAIA les informe sur les ressources existantes et les oriente vers les acteurs appropriés. Il met également en place, avec les partenaires locaux (collectivités, professionnels de santé ou médico-sociaux, associations...), des ateliers collectifs de sensibilisation et d'information sur le rôle et les soutiens du proche aidant.

[En découvrir +](#)

